

Association des coopératives du Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Une coopérative est une entreprise qui appartient conjointement à ses membres qui utilisent ses services et en bénéficient. Il existe plus de 9 000 coopératives au Canada, plus de 18 millions de Canadiens sont membres d'une coopérative, les coopératives représentent plus de 150 000 emplois et possèdent des actifs de l'ordre de 252 milliards de dollars. Les coopératives canadiennes sont un élément important de l'économie du Canada et contribuent à la grande croissance économique. Au plus fort de la crise économique, les 50 plus importantes coopératives non financières au Canada ont vu le nombre de leurs membres augmenter, tout comme leurs revenus et leurs actifs. Selon les données de l'Enquête annuelle sur les coopératives canadiennes de 2010, cette année-là : • les revenus des « 50 plus importantes coopératives » se sont accrus de 3,4 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 24,8 milliards de dollars; • les actifs des « 50 plus importantes coopératives » se sont accrus de 6,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 11 milliards de dollars en 2010 ; • les « 50 plus importantes coopératives » ont versé à leurs membres 640 millions de dollars sous forme de ristournes. Les coopératives pourraient occuper une place encore plus grande dans l'économie canadienne et contribuer davantage à la croissance économique. La difficulté tient au fait que la mise sur pied de nouvelles coopératives exige des compétences dans le domaine des affaires et le secteur coopératif et que les ressources ne sont pas suffisantes. Les coopératives sont des entreprises stables, souples et capables de survivre plus longtemps que les entreprises traditionnelles. Des études effectuées par le gouvernement du Québec en 2008 et en 2011 ont permis de constater que 62 % des nouvelles coopératives étaient encore en exploitation cinq ans après leur fondation, comparativement à 35 % dans le cas des autres nouvelles entreprises. Des études effectuées récemment en Alberta et en Colombie-Britannique montrent des résultats similaires. Les relations entre le gouvernement fédéral et le secteur des coopératives sont bonnes et nous demandons avec instance plus de consultations et de partenariats avec l'Association des coopératives du Canada (ACC). Recommandations : Transférer la responsabilité du secteur des coopératives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Industrie Canada, y compris la responsabilité de la collecte de données et de statistiques sur les coopératives. Prendre des mesures pour faire en sorte que les politiques existantes soutiennent les coopératives et pour assurer que tous les programmes actuels sont accessibles, y compris des mesures pour assurer que les fonctionnaires connaissent et comprennent le modèle d'affaires coopératif. Établir des conditions équitables pour les coopératives en assurant que les coopératives nouvelles et en développement aient accès aux connaissances et aux conseils spécialisés. Mettre en place un comité interministériel permanent chargé des coopératives ayant pour mandat de planifier et de coordonner le travail des différents ministères avec les coopératives.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Les coopératives constituent une force économique depuis plus de 100 ans au Canada, elles contribuent à soutenir les producteurs, comme les petites et moyennes entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs, les travailleurs forestiers et les producteurs de contenu créatif. Elles ont mis en place les moyens et le système de soutien qui permettent aux travailleurs autonomes canadiens de gagner leur vie tout en créant des emplois pour les employés des coopératives. En tant que créateur d'emplois, le modèle coopératif a démontré qu'il pouvait fournir des emplois nécessaires dans des secteurs insuffisamment desservis, comme les régions rurales et le Nord canadien. Il offre aussi un moyen à des populations précises, comme les Premières Nations, les immigrants, les personnes handicapées et les jeunes, d'acquérir une formation et de décrocher un emploi dans leur collectivité. Les 9 000 coopératives existantes au Canada emploient actuellement plus de 150 000 Canadiens. Elles sont bien enracinées dans le paysage canadien et sont présentes dans chaque coin du pays et dans tous les secteurs de l'économie. Le modèle coopératif peut se révéler utile face aux problèmes de chômage et de succession d'entreprise qui se posent au Canada, tout en créant la richesse dans nos familles et dans nos collectivités. Le modèle d'affaires coopératif pourrait faire davantage pour encourager la création d'emplois et le secteur coopératif aimerait travailler avec le gouvernement fédéral pour relever des défis clés au chapitre de la création d'emplois. Recommandations : 1. Travailler avec le secteur coopératif pour déterminer les secteurs où le modèle coopératif a le mieux réussi au chapitre de la création d'emplois et contribuer à recréer cette réussite dans d'autres collectivités. 2. Évaluer les politiques et les programmes fédéraux pour faire en sorte que les coopératives nouvelles et existantes puissent contribuer aux objectifs et aux priorités du gouvernement fédéral. 3. Veiller à ce que les programmes existants destinés aux entreprises soient accessibles aux coopératives et appuient leur développement, y compris des mesures pour assurer que les fonctionnaires concernés connaissent et comprennent le modèle d'affaires coopératif.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'oeuvre?

L'un des principaux enjeux qui se posent au Canada est le grand nombre de membres de la génération du « baby-boom » qui sont propriétaires d'entreprise et qui approchent de l'âge de la retraite. Des études réalisées dans des endroits aussi différents que l'Australie et le Québec montrent que plus de la moitié des petites et moyennes entreprises feront face aux difficultés posées par la planification de la succession au cours des 10 à 15 prochaines années. On compte actuellement au Canada 124 000 entreprises familiales ayant un chiffre d'affaires d'un million de dollars ou plus. Ces sociétés emploient actuellement environ six millions de Canadiens et génèrent jusqu'à 1,3 billion de dollars au titre des ventes annuelles brutes. Le secteur coopératif a déjà commencé à s'occuper de cette question au moyen de recherches, de projets pilotes et de consultations à l'étranger. La Fédération canadienne des coopératives de travail a organisé une conférence dans le but d'examiner les questions liées à la planification de la succession. Une des options offertes aux propriétaires d'entreprise qui prennent leur retraite consiste à vendre celle-ci aux employés et aux gestionnaires qui mettent sur pied une coopérative de travailleurs. Les exemples sont nombreux au Canada. Cette option offre de bonnes

chances de répondre aux besoins et d'atteindre les buts de tous les intéressés. Les communautés locales ont un intérêt important dans l'entreprise, tout comme les propriétaires et les travailleurs. Dans beaucoup de petites collectivités, une entreprise locale contribue à l'identité communautaire, fournit des emplois nécessaires ainsi que des biens et des services qui ne seraient peut-être pas facilement disponibles autrement. Le modèle coopératif peut contribuer à régler le problème de succession d'entreprise qui se pose actuellement au Canada. L'Association des coopératives du Canada est désireuse de travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action. Un des défis qui se posent aux nouvelles coopératives est l'accès au capital. L'Association des coopératives du Canada et le secteur coopératif s'emploient actuellement à créer un Fonds de développement qui comprend les besoins uniques des coopératives et qui prêterait aux coopératives nouvelles et en expansion. Par exemple, il existe une coopérative dans l'Arctique qui dispose actuellement d'un fonds similaire. Recommandations : Travailler avec le secteur coopératif afin d'élaborer un plan d'action pour l'utilisation du modèle coopératif pour faire face au grave problème de la succession d'entreprise. Veiller à assurer des ressources suffisantes pour aider les propriétaires d'entreprise, les travailleurs et les collectivités à explorer et à planifier la transition vers un changement de propriétaire.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Les coopératives sont très importantes pour ce qui est d'assurer un niveau élevé d'innovation et de services dans des secteurs considérés comme importants par le gouvernement actuel. Cette innovation aide à accroître la productivité d'une manière qui répond tout spécialement aux besoins des collectivités, y compris les coopératives pour la production alimentaire, les soins de santé, la garde des enfants, le logement pour les personnes âgées et les transports de même que les magasins d'alimentation, les salons funéraires et la production d'énergie. Les coopératives pour les nouveaux produits agricoles et la distribution alimentaire au niveau national comptent parmi les nouvelles coopératives qui connaissent la croissance la plus rapide. Le modèle coopératif de propriété est souple, réceptif et suffisamment adaptable pour répondre à bon nombre des préoccupations des collectivités locales. Voici quelques exemples de coopératives innovatrices qui travaillent fort actuellement : Coopératives fédérées limitée (CFL), une fédération de 235 coopératives de vente au détail dans l'Ouest canadien, qui offre des biens et des services dans une vaste gamme de secteurs d'activité. Tandis que d'autres entreprises se retirent des petites collectivités rurales, la CFL a choisi de réinvestir dans bon nombre de ces collectivités. Au cours des cinq dernières années, la CFL a dépensé près de 4 milliards de dollars pour des projets d'immobilisations, y compris près de 3 milliards de dollars dans le réseau de raffineries de pétrole et de distribution de produits pétroliers. Coopératives de l'Arctique limitée : Coopératives de l'Arctique est une autre fédération de coopératives de service, détenue et contrôlée par 31 coopératives communautaires, situées dans de petites collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Ces coopératives locales polyvalentes ne pourraient pas connaître la réussite si la CFL ne se chargeait pas de l'achat en masse, des transports, de la formation et de la comptabilité, des services qui leur permettent d'être concurrentielles et de prospérer. La coopérative Integrated Grain Processors a ouvert la première usine coopérative de production d'éthanol au Canada à Aylmer, en Ontario. La coopérative compte 900 membres communautaires qui ont rassemblé plus de 100 millions de dollars en valeur nette pour faire démarrer l'entreprise. L'usine compte 50 employés et produit annuellement 150 millions de litres d'éthanol-carburant à partir du maïs local. Les céréales à distillerie sont commercialisées et acheminées vers les élevages bovins et porcins et les fermes laitières du

secteur. L'usine offre des avantages financiers aux producteurs de maïs, aux membres individuels et aux entreprises de même qu'à l'économie locale. Le modèle du secteur coopératif peut aider le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques. Recommandation : 1. Appliquer le point de vue des coopératives aux politiques et aux programmes fédéraux afin de voir comment mieux utiliser les coopératives pour répondre aux besoins en matière d'innovation et de productivité.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

L'Association des coopératives du Canada a tenu des consultations et eu des discussions avec ses membres au sujet de l'orientation future des coopératives et de la façon dont le modèle coopératif peut être partagé avec des groupes qui pourraient profiter de ses caractéristiques uniques. Notre secteur a déterminé certains groupes et des collectivités vulnérables qui ont besoin d'aide pour répondre à leurs besoins fondamentaux, soit l'alimentation, le logement, les soins de santé, l'emploi, les transports et les services financiers. Les groupes en question sont : • les jeunes, notamment les diplômés des collèges et des universités et ceux intéressés par l'agriculture et l'alimentation; • les Premières Nations, les Inuits et les Métis; • les personnes âgées; • les nouveaux Canadiens; • les collectivités qui dépendent d'industries en déclin; • les collectivités rurales, nordiques et isolées où les services bancaires sont absents. Grâce à l'aide financière obtenue dans le cadre de l'Initiative de développement coopératif, nous avons rassemblé de l'information, effectué des recherches, produit de nouvelles publications et créé des outils pour aider certains de ces groupes. Nous avons aussi renforcé la capacité des organisations coopératives provinciales, régionales et sectorielles au chapitre de la fourniture de conseils et d'une aide pratique aux nouveaux groupes. Nos membres nous disent que le potentiel de croissance est énorme et que les besoins dans les collectivités pourraient être comblés, mais seulement si nous obtenons un soutien additionnel. Nous considérons le partenariat avec le gouvernement comme un moyen essentiel de bâtir en prenant appui sur nos résultats actuels. Recommandation : 1. Que le gouvernement fédéral transfère la responsabilité du secteur coopératif d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Industrie Canada, y compris le transfert des données et des statistiques sur les coopératives qui ont été recueillies par le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives à Industrie Canada. Le secteur coopératif, avec l'aide financière d'Industrie Canada, serait disposé à poursuivre le travail de collecte de cette information essentielle. 2. Que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour faire en sorte que les politiques et les programmes existants sont accessibles aux coopératives et en assurent le développement, y compris des mesures pour assurer que les fonctionnaires concernés connaissent et comprennent le modèle d'affaires coopératif. 3. Que le gouvernement fédéral mette en place un comité interministériel permanent chargé de travailler avec l'ACC. 4. Que le gouvernement fédéral évalue les politiques et les programmes en vue de déterminer les possibilités de soutien aux coopératives qui, pour leur part, appuient les grandes priorités gouvernementales de croissance économique et de création d'emplois.